



CCAS du Haillan

Département de la Gironde

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2024

D2024_11_17 TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Philippe ROUZE

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le mercredi 13 novembre à 17h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUZE, Vice-Président. Les convocations individuelles et ordres du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux membres du Conseil d'Administration, le 28 octobre 2024.

Nombre d'administrateurs en exercice : 11

Nombre d'administrateurs absents : 5

Date de la convocation : 28/10/2024

PRESENTS :

Madame Andréa KISS, Monsieur Philippe ROUZE, Madame Marie-Pierre MAILLET, Monsieur Michel MONTAGNON, Madame Nathalie CHAMBON, Madame Christiane REALLE

EXCUSES :

Monsieur Régis LAINEAU, Madame Aurélie DUFRAIX, Madame Evelyne RIBAN, Monsieur Patrick JULIENNE, Madame Charlotte MILAMAND

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement du CCAS.

Considérant la délibération 07/16 du 24 mars 2016 et les délibérations 21/17, 02/20, 26/20, 22/21, 2022_11_20 et 2023_09_15 modifiant le tableau des emplois en date des 01/09/2017, 18/02/2020, 15/12/2020, 28/07/2021, 17/11/2022, 26/09/2023 et 20/12/2023

Vu la possibilité pour un agent d'avancer du grade d'adjoint administratif principal de 2nde classe au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} Classe
Vu l'avis du CST en date du 15 octobre 2024,

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration du CCAS du Haillan,

DECIDE

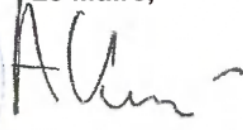
ARTICLE UNIQUE : D'ADOPTER le tableau des emplois suivant au 1^{er} novembre 2024 :

Mise aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**Fait et délibéré au Haillan,
Le 13 novembre 2024,**

Le Maire,




Andréa KISS